

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2021-01-31

L'an deux mille vingt et un, le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué le 22 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes du Burgaud sous la présidence de Mr le Maire, Laurent ZANETTI.

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Secrétaire de séance : MONCOSI Anaïs

Etaient présents : ARRUFAT Denise, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, FOUCART Gauthier, LUIS William, MONCOSI Anaïs, MORU Roland, OULET-CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien, ZANETTI Laurent

Aucun Absent

Il est procédé au vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2020 : Approuvé à l'unanimité.

1- Délibération autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

La convention a été réactualisée dans la partie sur le traitement des documents afin qu'avant chaque conseil, les élus puissent avoir accès aux documents sur une plateforme, afin d'en prendre connaissance avant de les rendre publics.

Le point important, est le recrutement (à la demande de tous les élus) d'un agent qui jouera le rôle de contrôleur au niveau des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir... afin de contrôler leur conformité et les modalités de remboursement. Cela coûtera 100 000 €/ an dont 70 % payé par les communes et 30 % payé par la communauté des communes.

Approuvé à l'unanimité

2- Délibération RIFSEEP

Suite à l'embauche d'un nouvel agent, nous avons du voter les diverses primes auxquelles il peut prétendre en faisant partie du groupe 2 :

Cadre emploi	Agent de maîtrise
Poste	Agent :d'entretien maintenance bâtiments et d'entretien des espaces verts
Montant maximum annuel du CIA	750 €
Plafond annuel de l'IFSE	2500 €

Approuvé à l'unanimité

3- Délibération optionnelle petits travaux urgents SDHEG

Comme à chaque début de mandat, Mr le Maire a demandé l'autorisation de pouvoir réaliser des petits travaux urgents au niveau de l'éclairage et de la signalisation mais aussi de pouvoir signer tous les documents relatifs à ces travaux pendant toute la durée du mandat. Le SDHEG prend en compte une partie du prix des travaux, mais la part restante est à la charge de la commune. Le montant maximum annuel pour la commune pour la réalisation de ces travaux est de 10 000€.

Approuvé à l'unanimité

4- Validation par le conseil municipal de l'inscription parmi les monuments historiques de l'église de LE BURGAUD

L'église étant l'une des rares églises fortifiées bâtie entre le 13-14^{ème} siècle, elle pourrait prétendre à être classée monument historique dans le but de la protéger et d'embellir le village. Il y a à l'intérieur des objets classés comme le maître hôtel et une vierge gothique. Mr le Maire a lu la lettre qui sera envoyée à la DRAF, pour l'examen du dossier, afin d'avoir un avis. L'église pourrait être entièrement ou partiellement inscrite aux monuments historiques.

Pas de vote, la demande a été acceptée

5- Délibération création d'un poste agent école en contrat Parcours Emploi Compétence

A la fin du mois un agent travaillant à l'école part à la retraite. Une personne sera recrutée pour la remplacer. Son contrat prendra effet le 1^{er} mars 2021 jusqu'au 28 février 2022, pour une durée d'un an renouvelable.

Approuvé à l'unanimité

6- Délibération équipement numérique à l'école dans le cadre du dispositif « école numérique »

L'éducation nationale met en place un dispositif « école numérique » permettant l'achat de nouveaux équipements avec une participation de 50% du montant, mais plafonnée à 7000 €. Cette subvention permettra à l'école d'avoir de nouveaux tableaux, des vidéoprojecteurs et de nouveaux ordinateurs plus performants qu'actuellement.

Deux devis ont été présentés : un de l'entreprise PSI à hauteur de 12 345.30€ HT soit 14 814.36€ TTC, le prix inclut l'installation. La deuxième, Aremas Info propose un montant de 8 421.96€ HT soit 10 106.35€ TTC sans installation, il aurait fallu rajouter 3 000€ de plus pour l'installation.

Le devis choisi est celui de PSI à 12 345.30€ HT soit 14 814.36€ TTC

Approuvé à la majorité (3 voix contre et 1 abstention)

7- Délibération pour les travaux de la toiture de l'église (sacristie)

Deux devis ont été présentés pour refaire la toiture de l'église notamment au niveau de la sacristie, la surface à refaire est de 270 m². Le département nous subventionne entre 20% - 50% du montant des travaux.

Un premier devis de l'entreprise Betirac Lezat d'une hauteur de 24 280.50 € HT et un deuxième devis par l'entreprise les ateliers de Darle d'une hauteur de 24 682 € HT.

Le choix, s'est arrêté sur le devis de l'entreprise de Betirac Lezat.

Approuvé à l'unanimité

8- DM

Pas de DM

9- Questions diverses

- PLU : prochainement une réunion pour formation.
- Station d'épuration : actuellement elle est à 50% de sa capacité il y a 223 habitations reliées. Pas d'investissement à prévoir pour le moment. Suite à la crise sanitaire tous les mois, les agents entretiennent les boues.
- Panneau Pocket : application Smartphone (équivalence panneau lumineux). Cette application coûte 180 €/an à la commune, elle est gratuite et anonyme pour les personnes qui l'utilisent. Communication courte et rapide pour informer les habitants par exemple d'une coupure d'eau, d'électricité...
- Marché : les élus chargés du marché, commencent à rédiger un règlement intérieur, ils ont pratiquement trouvé tous les producteurs qui seraient intéressés. Reste le problème de l'électricité de la halle à régler.
- Participation citoyenne : l'an prochain, voisin vigilant sera arrêté et remplacé par une application ou un groupe d'échange avec un référent par commune, toujours en relation avec la gendarmerie de Grenade. Cela permettra de communiquer sur les événements de toutes les communes aux alentours.

Séance est levée à 21h05

